

Image not found or type unknown



Mariage avec mon ami de nationalite turc

Par **angèlique**, le **02/11/2010 à 16:38**

Bonjour,rnnous souhaitons nous marier moi je suis francaise mon ami est turc mais gros probleme il a une oqtf c'est possible quand meme ? et quels papiers il faut pour se marier ? et est ce qu'il faut absolument le passeport ? un peu d'aide svp on s'aime vraiment !!!

Par **mimi493**, le **02/11/2010 à 19:00**

Oui, c'est possible.rnIl faut faire un dossier de mariage à la mairie et donner tous les papiers demandés (justificatif d'identité, copie acte de naissance, certificat de célibat, certificat de coutumes en général)rnEvidemment, le maire peut saisir le parquet s'il soupçonne un mariage dans l'unique but d'obtenir un droit au séjour pour l'étranger en situation irrégulière.

Par **angèlique**, le **02/11/2010 à 20:05**

merci de repondre j'ai quelque autre question si vous pouvez m'aider rncertificat de coutume ca se demande ou? rnje voulais mettre son nom sur ma facture d'edf pour prouver qu'on vit ensemble mais est ce qu'il y a un risques ? et c'est possible ?

Par **Clara**, le **02/11/2010 à 20:32**

Bonsoir,rnrnLe certificat de coutume se retire au consulat de son pays. Sinon vous pouvez

aussi demander à votre bailleur de faire un avenant au bail pour que votre ami bénéficie du droit au bail. Vous envoyez simplement une lettre recommandée à votre propriétaire en l'informant que vous vivez dans le logement avec votre concubin notoire dont vous indiquez l'état civil (prénom, nom, date et lieu de naissance) en précisant sa date d'arrivée dans les lieux (il faut que le concubin habite dans le bien depuis au moins un an pour bénéficier des droits du locataire).

Par **angèlique**, le **02/11/2010 à 20:38**

il est en France donc faut qu'il aille au consulat turc mais est-ce qu'il peut aller demander le certificat de coutume sans risque ? et pour demander ce certificat il lui faut son passeport ou est-ce que sa carte d'identité turc peut suffire ? ça fait un an et demi qu'on est ensemble mais ça fait que depuis août qu'il habite avec moi et en fait je veux pas faire de bêtises car j'ai un petit garçon et franchement c'est tout compliquer tout ça car il avait un avocat mais qu'il ne l'a pas du tout aidé et bien sûr maintenant avec l'OTF c'est difficile merci pour l'aide qu'on peut m'apporter ici ça fait du bien !! merci

Par **ela**, le **16/07/2012 à 19:02**

Salut, j'aimerais savoir si tu as pu te marier avec ton ami ? Pask aujourd'hui je suis dans la même situation que toi. Mon ami est en situation irrégulière, et j'ai peur qu'en nous mariant à la mairie en France, on lui fasse l'objet d'un arrêté d'expulsion.. peux-tu me répondre le plus rapidement possible stp ? Merci

Par **angie**, le **17/07/2012 à 17:37**

salut mon ami et moi allons nous marier en août en Turquie n'as-tu pas des questions et que je peux t'aider hésite pas

Par **ela**, le **19/07/2012 à 00:24**

Mon ami rentre en Turquie en août, parce que nous avons peur que le maire de ma ville saisisse le procureur de la République et qu'il fasse l'objet d'un arrêté d'expulsion, pire encore d'une interdiction judiciaire territoriale qui peut aller jusqu'à 10 ans étant donné qu'il est en situation irrégulière... (sans papier) Que dois-je faire pour qu'il puisse revenir en France légalement ? Me marier en Turquie ? Quelles sont les procédures à suivre ?

Par **angie**, le **19/07/2012 à 18:23**

pour la procedure il faut que tu aille sur le site du consulat francais a istanbul et la c tout bien marquerrnc long et il faut que le conjoint francais soit capable d'aller en turquie et financierement ca coute kan meme rnca fais combien de temp ke tu ai avec ton ami?